



pv erreur sur la marque de mon vehicule

Par **frimousse59**, le **24/09/2009** à **13:03**

bonjour a tous

voila mon mari a ue 2 pv un pour non presentation du permis de conduire ...qu il avais oublier dans sa veste...lol amende de 11 euros

NOUS N AVONS PAS 24H POUR PRESENTE NOTRE PERMIS AVANT D AVOIR L AMENDE???

et la suivante pour plaque d immatriculation non reglementaire 45 euros d amande ...

j ai remarqué sur le pv une erreur sur la marque du vehicule qui est yamaha est non kawasaki se qui est inscrit sur le pv ...

puis je conteste les pvs pour vice de forme ou non???

PS JE SAIS LA SOMME N EST PAS ENORME ...MAIS BON SI JE PEUS CONTESTE...

MERCI A TOUS POUR VOS INFORMATIONS
CORDIALEMENT

Par **razor2**, le **24/09/2009** à **14:07**

Bonjour, la non présentation de la carte grise et du permis aux agents est en effet passible d'un pv immédiat.

Pas de contestation possible sur l'erreur de modèle du véhicule.